

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-279 du 30 septembre 1980

Portant nomination du camarade Sous-Lieutenant YOROU Jean au grade de Lieutenant des Forces Armées Populaires du Bénin.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU Le Décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU L'Ordonnance n° 77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU L'Ordonnance n° 80-2 du 6 Février 1980 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU Le Décret n° 78-320 du 20 Novembre 1978 portant nomination de l'Elève-Officier YOROU Jean au grade de sous-lieutenant ;
- SUR proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 10 Septembre 1980 ;

DECRETE
-+++++

Article 1er :- Le camarade Sous-Lieutenant YOROU Jean des Forces Armées Populaires du Bénin est nommé au grade de Lieutenant pour compter du 1er Octobre 1980.

Article 2° :- Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'application

.../...

du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 30 septembre 1980

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Pour Le Ministre des Finances absent,
Le Ministre de l'Information et de la
Propagande, chargé de l'intérim

Martin Dohou AZONHÉO

Ampliations :- PR 8 CPC 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 MDN-MF 10 Autres Ministères 20
SPD 2 UNB-ISJ 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 DB-
DCF-Solde 6 Trésor 4 DI 4 EMG/FAP 10 EMG/FSP 10 DSI 4 CAB/MIL 4 Intéressé 1 BCP 1
JORPB 1.-